

EXTRAIT DE DELIBERATION
Communauté de Communes VAL DE GATINE
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2022_8_2

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 32

Votants : 37

Objet : Multiaccueil :
révision AP/CP

L' an deux mille vingt deux, le mardi 18 octobre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 12 Octobre 2022

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame SAUZE Magalie, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent, Madame FOURNIER Thérèse

Pouvoirs :

Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DEBORDES Gwénaël
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame SAUZE Magalie
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur DEDOYARD Philippe

Excusé(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame RONDARD Audrey, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Par délibération du Conseil communautaire du 19 janvier 2021 une autorisation de programme a été validée pour 1 324 860 € ttc pour la construction d'un multiaccueil et RAM sur la commune de Champdeniers

Une modification de cette autorisation de programmée a été validée par le Conseil communautaire du 14 décembre 2021

Suite aux révisions de prix, aux avenants et aux frais de raccordement supplémentaires, il est demandé à l'assemblée de modifier l'autorisation de programme tel que proposé ci-dessous :

PROPOSITION	AP	Réalisé 2020	Réalisé 2021	CP 2022
Dépenses prévisionnelles TTC	1 340 000	72 346,11	586 461,48	681 192
Travaux (dont révision et av)	1 067 000		542 724,86	524 275
Maitrise d'œuvre	119 255	64 817,62	33 325,97	21 111
Divers	50 745	7 528,49	10 410,65	32 806
Mobilier et jeux extérieurs	103 000			103 000

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de

programme et crédits de paiement

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 janvier 2021 portant autorisation de programme et de crédits de paiement pour la construction d'un multiaccueil et RAM sur la commune de Champdeniers

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 portant modification de l'autorisation de programme

Considérant les révisions de prix, les avenants et les frais de raccordement supplémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE**

- **D'accepter la modification n°2 de l'autorisation de programme et des crédits de paiements**
- **D'autoriser M. le Président ou son représentant par délégation à signer tout document afférent.**

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 18/10/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

